



A.B.I.

LE JOURNAL de L'A.B.I

Bulletin de liaison des adhérents de l'Association Bagnolaise d'Information
<http://abi-bagnolsenforet.fr>

Mai 2013 N° 011 4^{ème} Année

ASSEMBLEE GENERALE Samedi 13 Avril

Certes, il y avait un peu moins de monde, mais le beau temps, la fête des plantes organisée au village ont distrait nos adhérents, préférant la promenade aux divers rapports proposés ce matin là. L'essentiel fut que le quorum fut atteint avec l'appui des pouvoirs et que l'Assemblée put se dérouler normalement :

Rapport moral du président, rapport d'Activités de la secrétaire, et rapport financier du trésorier.

Tous votés à l'unanimité.

Avant l'apéritif traditionnel, on procéda au renouvellement du Conseil d'administration qui élut son bureau :

Président : Dumont William

Vice-Président : Thomine Stéphane

Trésorier Rattin : Alain

Trésorier adjoint : Gossart José

Secrétaire : Kerbellec Jeanne

Secrétaire adjointe : Dechet Etienne

Adhérez à l'ABI !

Pour être écoutée à tous les niveaux administratifs, juridiques... l'ABI a besoin de vous.

Le nombre de ses adhérents est déterminant dans l'attitude des interlocuteurs que l'ABI est amenée à rencontrer lors de ses différentes actions...

Plus nous serons nombreux plus nous serons efficaces.

Alors, n'oubliez pas de renouveler votre adhésion et faites adhérer autour de vous

Le mot du Président

L'ABI est composée de membres d'origines et de convictions personnelles diverses mais unis dans un effort bénévole et transparent au service d'un engagement de développement territorial favorisant l'information pour une cohésion sociale et une bonne gestion du cadre de vie.

Dans cet esprit elle a organisé des réunions concernant certains quartiers et débattant de sujets d'intérêt général comme le projet de PLU, ou le choix d'appartenance à une intercommunalité. Elles continueront à se tenir avec la participation d'Elus ou d'Experts concernés lorsque cela se justifie et sans que cela ne remette en cause sa totale indépendance. Il en est de même, avec profit, pour diverses autres réunions publiques d'information ou d'Assemblées Générales statutaires.

Le site internet de l'ABI (<http://abi-bagnolsenforet.fr>) facilite son effort d'information et de dialogue.

Le nombre de ses adhérents est remarquable puisqu'il dépasse, en sa qualité d'Association Agréée de Protection de l'Environnement au niveau communal, 5,5% de la population correspondante. Mais sa force et sa notoriété dépendent d'un développement toujours plus important de cet engagement militant, d'autant plus que le renouvellement prochain de cet agrément interviendra au niveau départemental déjà couvert par plusieurs actions en cours notamment pour les projets de ligne ferroviaire nouvelle (LGV-PACA), de gaz de schiste, ou susceptible de concerner la biodiversité de la forêt (gestion, protection...).

Chacun doit concourir, de la manière qu'il estime la plus adaptée, à ce besoin indispensable de renforcement des effectifs de l'ABI.

Il permettra notamment une présence suffisante de nos adhérents dans le Public lors du jugement en appel à Aix en Provence le 10 juin 2013 des entreprises du Groupe Pizzorno condamnées sévèrement en 1^{ère} instance pour 623 contraventions, ou de leur Président qui comparaitra au Tribunal Correctionnel de Draguignan le 10 octobre 2013. Pour ces deux instances où l'ABI est partie civile, cela montrera notre souhait pour l'avenir d'une application stricte en France, que confortera la Justice, de la réglementation environnementale.

William Dumont

Et ...la LGV qui se cache sous un autre Nom... !

Le projet de Ligne Ferroviaire à Grande Vitesse LGV-Paca

Rarement un projet de réalisation d'infrastructure au niveau régional a été aussi irréaliste par rapport au contexte économique et environnemental et a réuni autant de vives réactions défavorables d'une majorité de la population et de leurs associations totalement bernées par un simulacre de concertation du type « méthode Coué ». C'est ce qui est arrivé avec ce projet. La mégalomanie de certains Elus abusés par des technocrates proches d'intérêts financiers avides de profits générés par ce type de réalisations coûtant plusieurs dizaines de milliards d'Euros, mobilise des moyens de plus en plus importants pour imposer une réalisation envers et contre tout. **Le nom change (Ligne nouvelle, Système ferroviaire intégré...)** au gré de schémas évolutifs ou tronçonnés pour une présentation factice ne prenant aucun compte des propositions des Associations peu satisfaites de prévisions nébuleuses pour le financement, le tracé et la clarté de l'information.

Des pressions, à peine masquées, s'exercent maintenant sur la Commission Mobilité 21 présidée par M. Philippe Duron, sagement instituée par le gouvernement pour hiérarchiser 75 projets ferroviaires, autoroutiers et fluviaux dont le coût pour le contribuable est élevé. Ses conclusions seront rendues vers mi-juin 2013.

Les Associations précitées, proches des besoins des populations, notamment pour l'amélioration de leur mobilité locale souvent génératrices de points de congestion peu ou mal analysés, ont décidé un renforcement de leurs actions contre un tel projet délirant, en créant une Coordination Régionale Contre le Projet Actuel de LGV-Paca afin de privilégier plutôt les moyens qui manquent depuis plusieurs années pour la rénovation du réseau ferroviaire existant et proche du délabrement.

Le Collectif Var-Est se situe dans cette optique. Il préconise de rester mobiliser et vient de lancer une pétition à signer sur le site internet de l'ABI .

INTERCOMMUNALITE

La nouvelle Intercommunalité du Pays de Fayence

Elle a été entérinée par arrêté du Préfet du Var et englobe dorénavant Bagnols en Forêt conformément aux vœux majoritaires des habitants de cette commune. Mais force est de constater sur plusieurs dossiers une absence de volonté de se doter de délégations claires et complètes pour leurs champs permettant un fonctionnement harmonieux à l'avenir. C'est notamment le cas pour la gestion des déchets.

Ce sujet peut générer une grave crise dans l'Est du Var en raison de l'immobilité des Elus, y compris au Conseil Général, et du Préfet auquel le Président de l'ABI a adressé le 2 avril 2013 une lettre qui souligne les carences pour l'application du Code de l'Environnement. Ce courrier a été transmis pour éléments de réponse le 19 avril à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement.

Malgré ces désillusions, l'ABI ne restera pas passive face à cette absence généralisée et coupable concernant la gestion du cadre de vie et de l'Environnement.